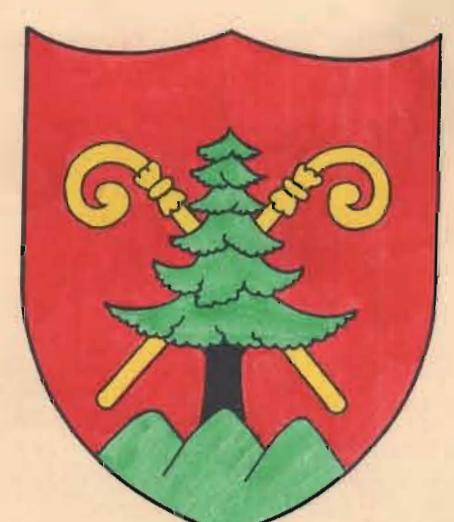


# COMMUNE DE MONTANA



## PLAN DE ZONES

### MONTANA – STATION



Avril 1993

Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 21 septembre 1993

1:2000 Droit de scellé: Fr. 50.-  
L'atteste: Le chancelier d'Etat:

#### Légende des ZONES

- 1A Zone d'habitations familiales, densité 0,3
- 1B Zone de l'ordre dispersé, densité 0,3
- 1C Zone de l'ordre dispersé, densité 0,4
- 2A Zone de l'ordre dispersé, densité 0,4
- 2B Zone de l'ordre dispersé, densité 0,4 (gabarit différent)
- 3 Zone de l'ordre dispersé, densité 0,5
- 3D Zone d'équipement différé, ordre dispersé, densité 0,5
- 4 Zone de l'ordre dispersé, densité 0,6
- 5A Zone de l'ordre dispersé à toit plat, densité 0,8
- 5B Zone de l'ordre dispersé à toit plat sans attique, dens. 0,8
- 5C Zone de l'ordre dispersé à toit à 2 pans autorisé dens. 0,8
- 6A Zone de l'ordre contigu
- 6B Zone de l'ordre contigu sans attique
- 7 Zone artisanale et industrielle
- 8 Zone moyens
- 9 Zone de convalescence
- 10 Zone agricole
- 11 Zone réservée à la pratique du sport
- 12 Zone réservée aux constructions et installations publiques
- 13B Zone sites et verdure à protéger
- 14 Zone d'aire forestière
- 15 Zone d'affectation différée
- 16 Zone camping
- 17 Zone militaire
- 18 Zone villages et leur extension
- 19 Zone d'extraction et de dépôt de matériaux
- 20 Zone de danger, de terrains instables et d'avalanches

Plan de quartier obligatoire

DOMAINE SKIABLE  
VOIR PLAN ET RCCZ  
MODIFICATION PARTIELLE  
HOMOLOGUÉE PAR LE CE  
LE 12.08.2008

MODIFICATION DU PQ JEANNE D'ARC ET DE  
SON RÈGLEMENT HOMOLOGUÉ PAR LE  
CE LE 15.09.2010

PQ CECIL EXTENSION  
5.12.2007

Vall modif. PAZ  
homol. le 26.01.2011

Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 21 septembre 1993

1:2000 Droit de scellé: Fr. 50.-  
L'atteste: Le chancelier d'Etat:

